



m

n

fapiez faire de la Loy de deux deniers
obolles de Loy en la maniere que dessus
est dit es Monnoyes de Paris, Rouen
Troyes et Saint Lo et aussy si
vous voyez que ce soit le profit
de Monseigneur et le nostre si la
faites faire en la Monnoye de
Saint Quentin en donnant aux
Marchands qui porteront billon
esdites Monnoyes Sept livres
Tournois pour marc d'argent et en
donnant a jeus deniers francs telle
difference comme bon vous semblera
a faire et la moins appereuant que
l'on pourra et si faites ces choses
si et par telle maniere et si le
briefvement que vous nous n'y
ayons aucun dommage, Donnée
a Boulogne le quinzeieme Octobre
Mil trois cent soixante ainsi signé

par Monseigneur le Regent en son
Conseil, Ogier, ;